



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le **17 juin 2025 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **20** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **20**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ;

Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_055

Mise en place d'une communication en faveur de la prévention et la réduction des déchets et sollicitation d'une subvention

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose à l'assemblée délibérante que sur l'année 2025 des campagnes de communication seront déployées pour faciliter l'appropriation des consignes de tri et encourager l'usage des équipements et services publics dédiés. Ces actions viennent renforcer celles menées en 2024. Une sensibilisation continue est essentielle pour ancrer durablement les bons réflexes des usagers.

Monsieur le Vice-Président précise que l'apprentissage des gestes de tri repose en grande partie sur la répétition du message. Une information transmise une seule fois a peu de chances d'être retenue par



l'ensemble des citoyens. À l'inverse, en la relayant régulièrement à travers différents supports (affichages, réseaux sociaux, événements de proximité), son impact est maximisé.

La communication est également essentielle pour aider les citoyens à comprendre l'importance et l'impact de leur geste de tri. En apportant des informations claires sur l'utilité du tri, on permet aux usagers de prendre conscience de leur rôle dans la gestion des déchets et leur valorisation. Cette compréhension est un facteur clé pour encourager l'engagement et garantir des gestes de tri efficaces. Une communication ciblée contribue à renforcer l'adhésion des citoyens, en leur montrant que chaque action a une incidence positive sur l'environnement, mais aussi sur la gestion durable des ressources.

Les campagnes de 2025 s'articuleront autour de plusieurs thématiques clés : biodéchets, SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), tourisme, déchets verts et la politique RRR. Chacune de ces actions répond à une politique globale de prévention et de valorisation des déchets, garantissant un accompagnement progressif et adapté aux différents publics. Le support seront variés : radio, site internet, support papier (durable) de manière à toucher un public le plus large possible.

Afin d'atteindre les objectifs fixés préalablement, le budget des campagnes de communication 2025 s'élève à 38 599 €. Le plan de financement prévisionnel repose sur une sollicitation du département au titre de l'aide pour prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés à hauteur de 35% du montant éligible.

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € HT	Financeurs	Taux	Montant €
Campagnes radio (collecte jouets, compostage, déchets verts...)	11 566,00	Département des Landes	35%	13 509,65 €
Densification des points tri : impression, mise sous pli, distribution courriers aux habitants concernés, signalétique...	1 133,00			
Refonte site internet	9 000,00			
Flyer mise à disposition de broyeurs : création et impression affiche, création et impression...	2 500,00			
Guide des déchets verts : création et impression	3 069,00			
Tri tourisme : impression de panneaux, impression memo tri tourisme	2 070			
Guide du tri : mise à jour et impression	3 312			
Campagne Réparez au lieu de jeter : création et impression affiche	1 953			
Campagne réduire, réutiliser, recycler : création et impression affiche	2 043			
Compostage individuel : achat oriflamme	270,00			
Compostage partagé : impression d'un guide, impression, mise sous pli et envoi courrier	1 683			
Total	38 599	100 %	38 599	



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique
« prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'investissement en faveur d'une communication au profit des usagers visant à encourager la réduction, le tri, la valorisation des déchets, et plus largement, une meilleure gestion des déchets.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité,

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 18 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

